



Commune de
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 030/2026

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Secrétaire de séance : Madame SZCZOTKOWSKI Emilie

Nombre de conseillers : 11

Présent(e)s :

Monsieur SALENGRO Roland
Madame BERTON Dominique
Monsieur LENOIR Christian
Madame DEHIÈRE Aurélie
Madame DESOMBREUX Clarisse
Madame GERARDEAUX Marlène
Monsieur LEVIVE Vincent arrivé à 20h35
Madame SZCZOTKOWSKI Emilie
Monsieur SOLER Romain
Monsieur POULAIN Guillaume

Absents excusés :

Absents ayant donné procuration :

**Monsieur MERIAU Nicolas a donné procuration
à Madame BERTON Dominique**

**Objet : : TARIFICATION DU LOYER ET DES CHARGES DE LA
SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas changé depuis 2023. Compte tenu du vif intérêt porté à notre salle polyvalente, les tarifs doivent être actualisés.

Le Conseil examine les anciens tarifs, délibère et fixe comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente avec application immédiate pour toute nouvelle location.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
	Week-end et jours fériés
SOMMAINGEOIS	350 €
EXTERIEURS	500 €
ASSOCIATIONS (de Sommaing et de Sommaing/Vendegies)	250 €
PARTICIPATION AUX CHARGES ET CAUTION	
GAZ	0.90 € le m3
ELECTRICITE	0.20 € le kWh
CAUTION	300 €
CAUTION MENAGE	300 €
TARIF LOCATION DU MATERIEL (hors location de salle)	
TABLES RECTANGULAIRES	2.00 €
TABLES RONDES	5.00 €
CHAISES	0.40 €

Il est rappelé que les signataires du contrat de location doivent être les locataires officiels de la salle et que les Sommaingeois ne peuvent bénéficier que d'une seule location à tarif Sommaingeois par an.

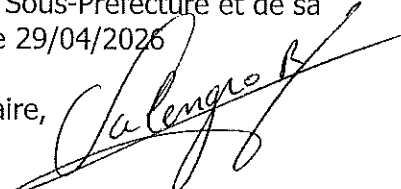
Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité et décide de la mettre en place dès le 01/05/2026

Il rappelle que les arrhes des locations annulées ne seront remboursées par la commune que si **la salle est relouée** à la même date par une autre personne MAIS, une retenue de 50 euros sera réalisée correspondant aux frais de gestion.

10 POUR	1 ABSTENTION	0 CONTRE
---------	--------------	----------

Certifié exécutoire par Nous Maire de
Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture et de sa
publication le 29/04/2026

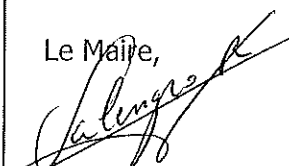
Le Maire,



Roland SALENGRO

Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Ecaillon, le 29/04/2026

Le Maire,



Roland SALENGRO

Le Secrétaire de séance,

